



Au fil de la Moder

1^{er} semestre 2016

Chers concitoyens,

C'est avec plaisir que nous revenons vers vous avec cette 9^{ème} édition de notre bulletin « Au fil de la Moder » pour vous apporter les actualités des derniers mois.

Auenheim continue d'avancer et de progresser pour le bien être de nous tous.

Nous vous proposons avec plaisir, cette saison, un bulletin « relooké » et vous souhaitons un bel été 2016.

Bien cordialement

L'équipe municipale

Le 14 juillet

Les festivités du 14 juillet 2016 se dérouleront conjointement avec la commune de Rountzenheim le jeudi 14 juillet 2016 à 10 heures à l'Espace Vauban.

A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié sera servi, suivi d'un lâcher de ballons.



Le périscolaire voit ses effectifs augmenter régulièrement depuis l'ouverture en septembre 2015

Quelques chiffres à titre indicatif :

- . fréquentation du mois de décembre 2015 : Midi : 13 – Soir : 9
- . fréquentation du mois de février 2016 : Midi : 15 – Soir : 8
- . fréquentation du mois d'avril 2016 : Midi : 17 – Soir : 8

Pour la prochaine rentrée scolaire 2016/2017, sont attendus :

- . pour le midi : 26 enfants avec une moyenne haute allant jusqu'à 32
- . pour le soir : 8 enfants en moyenne

Au vu de ces chiffres encourageants et dans la continuité de ce qui était prévu, un appel à architecte a été lancé afin de pouvoir commencer la construction d'un nouvel espace périscolaire ; la bibliothèque de l'espace Vauban n'étant que l'emplacement provisoire dans l'attente des résultats de fréquentation.

Pour clore cette année scolaire, la directrice et les animatrices avaient convié les familles à un repas, où l'ambiance fut très chaleureuse et conviviale.



Une année à moustiques...



Durant les trois derniers mois nous avons pu assister à plusieurs reprises à un show aérien, un hélicoptère qui a épandu un traitement de démoustication notamment près de la Moder et autres zones humides stagnantes. « *Tchop-tchop-tchop* »... et voilà l'hélicoptère... équipé d'un épandeur destiné à traiter les larves de moustiques. Il a survolé les bords de la Moder et autres surfaces d'eau stagnante. Le pilote a traité les parcelles à démoustiquer de la commune soit 13 ha.

Le produit épandu est spécifique aux larves de moustiques: le BTI (Bacillus Thuringiensis Israelensis), sous forme de pastilles, granulés ou encore glacé est un larvicide biologique.

Effets sur l'environnement :

Le BTI ne devient toxique qu'une fois dans l'estomac des larves des moustiques. Ce traitement écologique, biodégradable notamment par le biais des rayons solaires, respecte l'écosystème et ne nuit pas aux organismes aquatiques et aux autres insectes utiles. Un traitement à pied a également été effectué pour un total de 85 heures.

La démoustication implique de connaître parfaitement le moustique et son cycle de vie.

Le choix de traiter un secteur à pied ou par hélicoptère est « *un choix technique, qui dépend de nombreux facteurs : période et accessibilité de la zone, stade de développement des larves et vitesse de croissance, disponibilité d'une équipe au sol...* » nous a relaté Mme Françoise Pfirsch, scientifique à l'institut de parasitologie et de pathologie tropicale de Strasbourg ayant en charge la démoustication dans le Bas-Rhin.



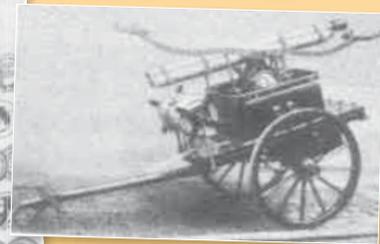
Nettoyage de Printemps 2016

Toujours conjointement avec la commune de Fort-Louis, le nettoyage de printemps 2016 a eu lieu le 19 mars cette année.

Encore plus nombreux que par le passé, et avec le renfort de parents accompagnés de leurs jeunes enfants, ce sont environ 35 bénévoles qui s'étaient donnés rendez-vous à 8h30 au Pont de la Moder malgré le temps maussade.

Après le mot d'accueil du maire Joseph LUDWIG, il leur a été remis les gilets de sécurité, gracieusement fournis par le SMITOM, puis des équipes de 2 à 4 personnes ont été formées et réparties sur les zones de nettoyage ; elles ont œuvré toute la matinée dans le froid, pour débarrasser les abords de nos villages et de la Moder, des déchets accumulés.

Merci à vous tous ! Notre action reste toujours nécessaire : encore beaucoup trop de détritrus ont été ramassés, mais globalement en quantité moindre que les années précédentes. A l'issue de cette matinée, pour remercier et réchauffer les volontaires, tous ont été conviés à un bon repas préparé par la commune de Fort-Louis. **Nous comptons sur un maximum de bénévoles en 2017, pour continuer d'améliorer tous ensemble la qualité de vie dans nos villages.**



Pompe à bras des pompiers

Les pompes à bras de lutte contre l'incendie sont apparues au début du XVII^e siècle. Ces pompes étaient basées sur le système de siphon. Le principe est simple : un balancier permettait d'actionner un ou deux pistons par la force humaine. Ces pistons poussaient l'eau dans une chambre de pression. De cette chambre, des connexions permettaient le raccordement des tuyaux des pompiers. Ces pompes étaient soit attelées à des chevaux, soit tirées par des hommes. Le terme « pompier » provient de l'équipe d'hommes responsables de la pompe.

Depuis début 2016, une ancienne pompe à bras a été mise en valeur devant l'école maternelle. Cette pompe faisant partie de notre patrimoine, a été magnifiquement restaurée et participe à l'embellissement de notre village.



Cette pompe date du tout début du XX^e siècle (avant 1914) car son origine est allemande. Elle a été fabriquée par l'entreprise Heinrich Kurtz de Stuttgart et porte le n°2291.

La kermesse de l'école maternelle... une fête réussie !

La kermesse de l'école maternelle s'est déroulée le 3 juin dernier. Les enfants, leurs familles et amis, venus en nombre, sont repartis ravis !



Un programme complet à la fois ludique, éducatif, pédagogique et festif :

Activités et animations :

La pêche aux canards, la course aux sacs, le chamboule-tout, le croquet, un circuit trottinette ou encore des ateliers maquillage sur visage et mèches fantaisies.

Les enfants ont également pu participer à des jeux spécialement concoctés pour eux par les enseignantes de l'école, comme par exemple le jeu des contes.

Dans ce jeu, en lien avec le projet « loup », les enfants ont dû associer en lien des objets et des personnages avec des contes traditionnels. Chaque enfant participant a pu choisir son cadeau.



Restauration :

Tartes flambées au feu de bois, knacks, boissons, gâteaux, glaces et autres confiseries.

Merci à l'équipe éducative, parents d'élèves, parents, grands-parents, partenaires et autres bénévoles d'avoir contribué au succès de notre fête d'école !



Travaux rue du Chemin de Fer

Dans un souci de sécurisation et en raison de l'état de la chaussée, la rue du Chemin de Fer va subir d'importants travaux de réaménagement.

La réhabilitation se fera en trois phases. Dans un premier temps, les travaux qui ont débutés, vont permettre d'agrandir la voie et de la sécuriser avec un trottoir ; des luminaires vont être installés. Cette première phase s'arrêtera au niveau du cimetière.



**Moins on fait de bruit,
Mieux on s'entend.**



Le bruit :

PETIT RAPPEL des horaires autorisés concernant les activités exercées à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (bricolage, jardinage) :

- du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 20 h,
- le samedi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h **SAUF DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS.**

Plantations
d'arbres :

A SAVOIR il est possible de faire pousser des arbres et plantations librement dans son jardin.

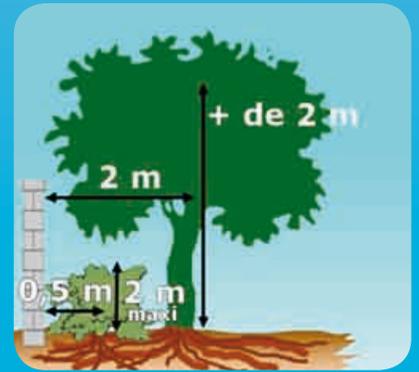
CEPENDANT, certaines distances sont à respecter par rapport à la limite de la propriété selon la hauteur :

- 2 m minimum pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 m,
- 50 cm pour celles ne dépassant pas 2 m.

Si ces distances légales ne sont pas respectées, votre voisin peut exiger que les plantations soient arrachées ou réduites à la hauteur légale à moins qu'elles existent depuis au moins 30 ans.

De même votre voisin peut exiger la coupe de toute branche qui avance sur sa propriété même si la distance de plantation est respectée. **MAIS** il ne peut le faire lui-même ! Les plantations ne doivent pas dépasser la limite de propriété, vers le domaine public, pour ne pas gêner le déplacement des usagers des trottoirs.

RÈGLES DE CUEILLETTE : votre voisin ne peut cueillir les fruits et fleurs d'un arbre qui déborde sur sa propriété. **MAIS** il peut ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur sa propriété !



Cyclistes :

CYCLISTES ET PIÉTONS : POUR BIEN COHABITER

Les **pistes cyclables** sont **réservées aux cyclistes**.

Etant donné qu'il n'existe pas de trottoirs, **les piétons sont toutefois tolérés sur ces voies** de circulation pour des raisons de sécurité. Mais ils doivent veiller à **ne pas gêner le passage des cyclistes**, par exemple en s'écartant lorsqu'un vélo approche, en n'occupant pas toute la largeur de la piste, etc. Les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité de tous.

Sur cette piste cyclable, comme partout ailleurs, **les vélos** doivent impérativement être munis d'un **équipement obligatoire** :

- deux freins (avant et arrière),
- un avertisseur sonore,
- feu avant jaune ou blanc et feu arrière rouge (de nuit ou en cas de visibilité insuffisante),
- catadioptres rouges à l'arrière, blancs à l'avant et oranges sur les côtés et sur les pédales.
- les cyclistes doivent, de nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante, **porter un gilet réfléchissant** pour circuler en dehors des agglomérations. Enfin, le **port du casque** est très fortement recommandé.



Les **piétons ou coureurs** qui circulent en dehors de la ville sont également fortement invités à s'équiper de **matériel réfléchissant** (gilet, bandeaux, lampe frontale, etc.) afin d'être plus visibles et donc plus en sécurité. Nous comptons sur le bon sens de chacun afin que les abords des pistes cyclables restent propres.



Les effets néfastes de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 prévoit un plan d'économie de 50 milliards d'euros répartis sur trois ans. Conséquences d'un Etat fortement endetté et des exigences nouvelles du Traité sur la stabilité signé en mars 2012.

Par conséquent, les collectivités territoriales participeront à la réduction des déficits publics nécessaire à la relance de la compétitivité nationale à hauteur de 12,5 milliards d'euros. Suite au gel des concours financiers de l'Etat, en 2013, les collectivités territoriales ont vu leurs recettes diminuer de 1,5 milliards d'euros en 2014, puis de 11 milliards d'euros supplémentaires d'ici 2017.

A la diminution des ressources expliquée en partie par la baisse des concours financiers de l'Etat, s'ajoute une hausse des charges et des dépenses des collectivités territoriales en raison d'un désengagement de l'Etat ou de décisions nationales imposées.

Au détriment de la croissance et de l'emploi, la baisse de l'investissement local est identifiée comme la variable d'ajustement privilégiée par 6 collectivités territoriales sur 10 pour compenser la baisse des concours financiers de l'Etat. Pourtant, les dépenses d'investissement des collectivités territoriales représentent environ 75% de l'investissement public en France. L'investissement local permet de moderniser l'équipement public, d'améliorer l'offre et la qualité du service public, d'améliorer ou renforcer l'attractivité du territoire (aménagement urbain, transport, logement, infrastructures publics) et de mettre en conformité un patrimoine parfois vieillissant.

La poursuite de la baisse des concours financiers de l'Etat ces prochaines années pâlisent fortement les perspectives d'évolution de l'investissement local et du marché de l'emploi.

Face à l'impasse budgétaire que connaissent de nombreuses collectivités territoriales, le levier fiscal peut sembler être une solution de repli. Pour compenser la baisse des concours financiers de l'Etat, le levier fiscal a toutefois été utilisé avec une grande modération. Les recettes fiscales des collectivités territoriales ont progressé de 3,2% en 2014 et l'année 2015 ne devrait pas déroger à la règle. Ces chiffres ne sont pas particulièrement alarmants et indiquent que la fiscalité locale n'a pas ostensiblement augmenté. Cette stabilité est en partie expliquée par le renouvellement des conseils municipaux en 2014, situation peu sujette à l'augmentation des impôts locaux, et à une pression fiscale générale arrivée à saturation.

De nombreuses collectivités territoriales ne sont plus en mesure d'assumer le maintien de certains équipements et services publics devenus coûteux. Face à cet enjeu inédit, les collectivités territoriales sont contraintes de devoir remodeler leur organisation et repenser à l'action de leur politique publique. Certaines d'entre elles comme les Départements, se mobilisent afin de déceler de nouvelles pistes de réflexion : refonte du pilotage de la masse salariale, objectif d'évolution « zéro valeur » de leurs dépenses de fonctionnement, rationalisation et regroupement des structures publiques, massification de l'achat public, mutualisation des services externes ou fonctionnels...

Simultanément, on observe, ces deux dernières années, un net ralentissement des dépenses en fonctionnement et en charges courantes. Premier poste de dépense des collectivités territoriales, la croissance de la dépense en frais de personnel ralentit considérablement depuis 2014.

Ainsi, notre collectivité a été ponctionnée depuis 2014 de 24 327 € de dotations globales de fonctionnement sur un montant total de 99 505 € soit une baisse de 24.50 % et une nouvelle ponction de 9 % est prévue en 2017. Une autre baisse de 50 % concerne la dotation nationale de péréquation, dont le montant accordé de 21 080 € par an jusqu'en 2014, est passé à 10 603 € par an.

Fleurissement de notre commune

Chaque année, un jury sillonne notre village afin de récompenser celles et ceux qui tout au long de l'année rendent notre village encore plus attrayant et coloré. En effet, certains habitants, animés par leur passion, embellissent leur maison grâce à leurs efforts de décoration, de créativité et de temps passé à choisir couleurs, fleurs, arbustes et accessoires afin de rendre leur jardin pétillant et accueillant. Les géraniums rivalisent avec les lilas, lavande, rhododendrons et roses pour donner un feu d'artifice coloré. Une fois de plus, le choix s'est avéré compliqué et c'est Madame Jeannine Gentner qui a, cette année été récompensée par une première place. Sa passion lui a permis de décrocher cette récompense.



La maison Gentner Jeannine

La commune s'est vue décerner un prix d'honneur (1^{er} de notre catégorie) pour l'aménagement des berges de la Moder.



Les ouvriers communaux

Calendrier des fêtes

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR(S)
JUIL. 2016		
JEUDI 14	FÊTE NATIONALE	COMMUNES AUENHEIM-ROUNTZENHEIM AU VAUBAN
SAMEDI 23	JOURNÉES FOOT	S.R.R.A.
DIMANCHE 24	JOURNÉES FOOT	S.R.R.A.
AOÛT 2016		
DIMANCHE 28	CONCOURS DE PÊCHE	AMICALE DES PÊCHEURS
MERCREDI 31	DON DU SANG	ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG
SEPT. 2016		
SAMEDI 10	REPAS PAROISSIAL	PAROISSE CATHOLIQUE
SAMEDI 17	MESSTI À ROUNTZENHEIM	S.R.R.A.
DIMANCHE 18	MESSTI À ROUNTZENHEIM	S.R.R.A.
LUNDI 19	MESSTI À ROUNTZENHEIM	S.R.R.A.
OCT. 2016		
SAMEDI 1 ^{ER}	QUÊTE	ASSOC. POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE
DIMANCHE 2	QUÊTE	ASSOC. POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE
DIMANCHE 9	BOURSE AUX VÊTEMENTS	ASSOCIATION ANIMATIONS DE LA MODER
DIMANCHE 23	FÊTE PAROISSIALE	PAROISSE PROTESTANTE
VENDREDI 28	THÉÂTRE	ASSOCIATION RIEDWAGGES
SAMEDI 29	THÉÂTRE	ASSOCIATION RIEDWAGGES
NOV. 2016		
MERCREDI 2	DON DU SANG	ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG
SAMEDI 5	THÉÂTRE	ASSOCIATION RIEDWAGGES
DIMANCHE 6	THÉÂTRE	ASSOCIATION RIEDWAGGES
SAMEDI 12	BAL DES CONSCRITS	S.R.R.A.
SAMEDI 19	KESSELFLEISCH	S.R.R.A.
SAMEDI 19	MARCHÉ DU TERROIR	ASSOCIATION ANIMATIONS DE LA MODER
DIMANCHE 20	MARCHÉ DU TERROIR	ASSOCIATION ANIMATIONS DE LA MODER
SAMEDI 26	VENTE DE L'AVENT	CERCLE OECUMÉNIQUE
DIMANCHE 27	LOTO BINGO	U.P.J.
DÉC. 2016		
SAMEDI 3	TÉLÉTHON	ASSOCIATIONS RÉUNIES
MERCREDI 28	DON DU SANG	ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

Mairie d'Auenheim

Heures d'ouverture du secrétariat

Mardi et jeudi : 9h00 à 11h00

Mercredi : 16h00 à 18h00

Samedi permanence du Maire ou Adjoint :

09h00 à 11h00 et sur rendez-vous

En cas d'urgence appelez le :

03 88 86 40 07 ou 06 18 92 64 21

www.auenheim.fr



Responsable de la publication : Joseph Ludwig - Crédit photo : Mairie d'Auenheim
Conception, graphisme et impression : IMPRIMERIE MODERN'GRAPHIC - Soufflenheim
Tél. 03 88 05 78 45 - Dépôt légal : Juillet 2016



L'équipe municipale
vous souhaite à tous,
un bel été et
de bonnes vacances!